

**QUESTIONNAIRE PRÉALABLE RELATIF À L'ASSURANCE CONTRE LA MALADIE GRAVE**

Si votre client souffre de certains troubles médicaux, ce dernier pourrait être inadmissible à l'assurance contre la maladie grave auprès de BMO<sup>MD</sup> Assurance.

Pour nous aider à mieux servir votre client, veuillez prendre le temps de lire attentivement le questionnaire préalable suivant avec votre client pour éviter de commander des tests inutiles et de perdre votre temps ainsi que celui du client.

NE PRÉSENTEZ PAS DE PROPOSITION SI LA PERSONNE À ASSURER A DÉJÀ REÇU UN DIAGNOSTIC DE L'UNE OU L'AUTRE DES CONDITIONS SUIVANTES :

SIDA ou syndrome apparenté au sida	Sclérose en plaques
Hépatite C	Insuffisance rénale chronique
Test de dépistage du VIH positif	Dystrophie musculaire
Traitement pour abus d'alcool dans les 2 dernières années	Pontage de l'artère coronarienne ou angioplastie
Chorée de Huntington ou antécédents familiaux de cette maladie, si le proposant est âgé de moins de 50 ans	Reins polykystiques ou antécédents familiaux de cette maladie, si le proposant est âgé de moins de 35 ans
Maladie d'Alzheimer	Fibrose kystique
Diabète insulino-dépendant	Paralysie permanente
Angine	Toxicomanie dans les 3 dernières années
Maladie de Parkinson	Anémie aplastique
Méningite bactérienne	Remplacement de valvules du coeur
Chirurgie de l'aorte	Transplantation d'organes majeurs
Accident vasculaire cérébral	Crise cardiaque
Cancer	

Veuillez noter qu'il ne s'agit que d'une liste de vérification préalable des troubles médicaux pour lesquels une proposition d'assurance contre la maladie grave pourrait être refusée. La proposition de votre client pourrait également être refusée pour d'autres troubles médicaux.

Si un membre de la proche famille de la personne à assurer (ex. : frères, soeurs et parents) a souffert de l'un ou l'autre des maladies ou des affections susmentionnées, la police pourrait faire l'objet d'une surprime ou être refusée, le cas échéant.